

AGENCE LANDES OCEAN LES DUNES

Tarif des commissions

*Commissions perçues en matière de ventes pour les immeubles construits :

Lorsque le montant de la vente :

- est inférieur à 100.000 € : 8,5 % TTC (avec un minimum de perception de 4000 €)
- est compris entre 101.000 € et 150.000 € : 8 % TTC
- est compris entre 151.000 € et 200.000 € : 7,5 % TTC
- est compris entre 201.000 € et 250.000 € : 7 % TTC
- est compris entre 251.000 € et 500.000 € : 6,5 % TTC
- est supérieur à 501.000 € : 5,5 % TTC

*Commissions perçues en matière de ventes pour les terrains :

8% Hors Taxes

*Commissions perçues en matière de ventes pour les fonds de commerce :

10% Hors Taxes

*Honoraires d'estimation et de rédaction :

80 € TTC

*Commissions perçues pour les locations à l'année :

7,03% TTC par mois pour la gestion
3,00% TTC par mois pour l'assurance garantie des loyers impayés
Frais de rédaction d'acte : Un mois de loyer hors charges
réparti par moitié entre le propriétaire et le locataire.

*Commissions pour rédaction de bail:

92 € TTC

*Commissions perçues pour les locations saisonnières au mois, à la quinzaine, à la semaine

Gestion: 13% TTC

Transaction: 12% TTC

Frais de dossier : 45 €